





RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION

ITURI | Juin 2019

Chiffres clés juin 2019 211 incidents 506 victimes 631 cas de violations

Genre des victimes

Genres	Total	%
Hommes	314	62.1%
Femmes	108	21.3%
Garcons	17	3.4%
Filles	67	13.2%
Total	506	100%

Statut des victimes

Statut	Total	%
PDIs Retournés	220	43%
PDIs	174	34%
Residents	70	14%
Rapatriés	36	7%
Total	506	100%

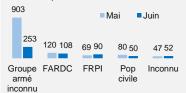
Tendances mensuelles



Catégorie des violations



Auteurs présumés



Résultats obtenus



Données désagrégées par territoire, zones de santé, auteurs présumés, statut des victimes et tranches d'âges sont disponibles en annexe.

RESUME

Le territoire de Djugu a connu en juin 2019 la plus grave urgence humanitaire de l'année. Seulement au cours de ce mois, plus de 300 000 personnes ont été déplacées suite à la persistance de l'activisme virulent d'hommes armés non autrement identifiés, caractérisée par des incursions dans des villages suivies de multiples exactions (meurtres, viols, incendies de cases, etc.) contre les civils. Des violences ont flambé dans plusieurs localités des territoires de Djugu, d'Irumu et de Mahagi à partir du 10 juin 2019. Ceci suite à l'assassinat en date du 10 juin 2019 de quatre commerçants originaires de Kobu, lors d'une embuscade qui leurs a été tendue par des hommes armés non identifiés sur l'axe Kpatakpata-Nizi, en Chefferie de Mambisa. Cet incident a occasionné non seulement une intensification des violences dans plusieurs localités des territoires de Djugu et Mahagi, mais aussi une extension des violences vers plusieurs localités qui étaient jusqu'alors relativement calmes (des localités comme Ngongo, Kunda, Malili, etc.) du territoire d'Irumu. Pour faire face à cette insécurité, et pour tenter d'anéantir la capacité de nuisance de ces hommes armés non identifiés, les Forces Armés de la RDC (FARDC) ont lancé depuis le 21 juin 2019 l'opération militaire dénommée « Tempête de l'Ituri » qui aurait permis aux FARDC de libérer plusieurs localités sous contrôle des hommes armés non identifiés. Suite à cette opération, plusieurs hommes armés se sont dispersés dans la zone mais ils commettent depuis des exactions (homicides, pillages, incendies de cases, coups et blessures, etc.) contre les civils en secteurs de Walendu Pitsi, Tatsi et Djatsi, en chefferies de Bahema Nord et Badjere. La circulation de ces hommes en armes et leur présence dans certaines zones constituent toujours une menace pour la protection des civils, qui sont contraints de restreindre leurs mouvements vers certains villages (Drodro, Ro, Bule, etc.) où ils se procurent des vivres et autres produits de première nécessité.

Suite à ces évènements, pendant seulement trois semaines entre le 31 mai et le 20 juin 2019, le HCR et l'OIM ont enregistré plus de 110 000 nouveaux déplacés qui sont arrivés dans des sites dans les territoires de Djugu et Mahagi et d'Irumu. De plus, des dizaines de milliers de personnes ont trouvé refuge dans des communautés hôtes. En juin, 8 647 personnes ont fui en Ouganda et se sont enregistrées avec le HCR Ouganda.

Par ailleurs, dans le territoire d'Irumu, des sources locales continuent à rapporter la présence et le passage de miliciens Mai Mai armés (sur l'axe Komanda – Ndalya – Luna) et des éléments Allied Democratic Forces (ADF) dans la zone de Tchabi et périphéries. La population redoute une éventuelle insécurité qui pourrait s'étendre du Nord Kivu vers l'Ituri. Des enlèvements de civils ont également été rapportés par des sources locales sur cet axe routier par les milices Mai Mai et les ADF au courant du mois. Les miliciens de la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri (FRPI) dans la chefferie de Walendu Bindi continuent à se rabattre sur les civils pour leur survie. Ils pillent les biens de la population et les soumettent quelquefois au transport forcé des butins. Ceci retarde le retour de certaines personnes déplacées dans leurs localités d'origine jusqu'à ce jours.

Mouvements de population

La flambée de la violence dans les territoires de Djugu, Mahagi et d'Irumu suites aux attaques a forcé des milliers de personnes à fuir vers des localités relativement calmes. Au 22 juin 2019, le nombre de 319.000 personnes déplacées est estimé sur l'étendue de la province de l'Ituri (sources : Commission Mouvement de Population/OCHA). Les évaluations par les acteurs humanitaires se poursuivent en vue d'obtenir un chiffre définitif des déplacés.

Violations des droits humains

Le mois de juin 2019 a connu une baisse de 56 % des violations documentées (631 contre 1423 le mois précédent, soit une baisse de 792 incidents) mais cette baisse ne reflète pas du tout la réalité sur le terrain. Deux faits principaux expliquent majoritairement cette diminution. D'une part, la

dégradation de la situation sécuritaire dans le territoire de Djugu a réduit l'accessibilité des moniteurs pour documenter formellement les cas des exactions commises à l'encontre des civils. Cela veut pourtant dire à contrario que le nombre d'incidents de protection qui ont mené à cette crise humanitaire a explosé mais ne peut simplement être reporté de manière exhaustive. D'autre part, une amélioration relative de la situation sécuritaire dans le territoire de Mahagi, suite au renforcement des dispositifs sécuritaires, a sensiblement réduit les capacités de nuisance des hommes armés en provenance du territoire de Djugu. En comparaison, 909 violations ont été documentées uniquement dans le territoire de Mahagi au mois de mai 2019, contre 169 violations documentées pour le mois de juin. En juin 2019, 506 personnes ont été victimes de violations des droits et libertés fondamentaux. Les hommes ont été les plus touchés à hauteur de 62%, alors que les femmes l'ont été à hauteur de 21%. Pour les enfants, la tendance est inverse. Il y a plus de filles affectées (13%) que de garçons (4%). en ce qui concerne le statut des victimes, les retournés ont été plus affectés par les exactions, à hauteur de 43%, suivi des personnes déplacées, qui comptent pour 34%.

- Par rapport aux catégories de violations, 273 violations ont concerné le droit à la propriété, 186 violations le droit à la vie et à l'intégrité physique, 91 violations le droit à la liberté et 81 cas de violences sexuelles et basées sur le genre.
- 40 % des violations ont été commises par les groupes armés inconnus et le reste par les FARDC et les miliciens du FRPI. En ce qui concerne les auteurs présumés des violations, les trois principaux ont été les groupes armés inconnus, les FARDC et la FRPI. Les groupes armés inconnus occupent la première position avec 40% des violations suivi des FARDC (17 %).
- Les trois types de violations les plus commises au cours de ce mois ont été les pillages, les homicides et les incendies. En premier, les pillages comptent 194 cas, dont 101 cas documentés dans le territoire d'Irumu, 62 cas dans le territoire de Mahagi, 27 cas à Djugu et quatre cas dans le territoire de Mambasa. En deuxième, les homicides comptent 118 cas documentés (98 cas attribuables aux groupes armés inconnus, 12 cas aux FARDC, 7 cas aux inconnus et un cas l'œuvre d'un bandit. Il sied de noter que 86 % des cas d'homicides ont été enregistrés dans le territoire de Djugu et 14 % dans le territoire de Mahagi). En troisième, les incendies comptent 62 cas, dont 56 cas rapportés dans le territoire de Mahagi, cinq cas à Djugu et un cas à Mambasa.
- Les FARDC ont plus commis des cas de travaux forcés (52%), d'arrestations arbitraires (64%), de traitements inhumains (36%) et d'homicides (10%). Ces violations sont plus commises au niveau des différents points de contrôle sur plusieurs axes routiers (par exemple : axes Mambasa-Biakato-Makumo ; Bunia-Kasenyi ; Masumbuko-Largu ; Iga Barrière-Fataki) et dans les zones où les militaires sont en opérations contre les groupes armés. Les miliciens de la FRPI en troisième position sont quant à eux plus impliqués dans les pillages (37%), enlèvements (36%) et traitements inhumains (36%).
- Le territoire de Djugu a été celui où les civils ont été les plus affectés par les violations des droits humains avec 203 violations documentées, suivi successivement d'Irumu, Mahagi et Mambasa avec respectivement 186, 169 et 73 violations documentées. Cela s'explique par la persistance de l'activisme des hommes armés, mais aussi les incidents commis par les FARDC dans ces territoires.

Protection de l'enfance

84 violations des droits des enfants ont été documentées au mois de juin. Il s'agit de 39 viols, 22 homicides, deux enlèvements, sept travaux forcés, huit pillages, un cas d'extorsion de biens, deux mariages forcés et trois agressions sexuelles. Parmi ces violations, 25 entrent dans le cadre de la résolution 1612 ; il s'agit de 22 homicides dont 1 cas par les FARDC et 21 autres par les éléments des groupes armés inconnus ; trois cas de viol par ces mêmes auteurs, dont deux cas par les FARDC et un par les groupes armés inconnus. La situation de sécurité précaire dans les territoires de Djugu et Mahagi a eu un impact négatif sur la protection de l'enfance aux vues des incidents mentionnés ci-dessus.

Violences sexuelles et sexistes

81 cas des SGBV ont été documentés durant la période en cours et représentent 12.8% de toutes les violations enregistrées. Parmi ces cas documentés, 59 cas de viol (73%), trois cas d'agressions sexuelles (4%), dix cas d'agressions physiques (12%), trois cas de mariages forcés (4%), deux cas de déni de ressources ou d'opportunités (2.5%) et quatre cas de violences psychologiques (5%) ont été reportés. Ces incidents ont été majoritairement commis par la population civile à une proportion de 62%, par des inconnus à 26%, par des groupes armés à 7.4%, et par les FARDC à une proportion de 4%.

Il sied de signaler que ces cas de violences sexuelles et sexistes ont été commis dans un contexte communautaire marqué par l'impunité et la tolérance des pratiques coutumières. Cela ne fait que favoriser la persistance de ces cas de VBG avec des conséquences non seulement sur les victimes mais aussi sur leurs familles respectives ainsi que la communauté en général. Il convient de noter que la situation d'insécurité dans le territoire de Djugu et Mahagi a constitué l'un des facteurs favorisant des viols, car sur le parcours de déplacement, cinq femmes et une fille ont été violées par les éléments de groupes armés inconnus et deux autres filles violées par les FARDC respectivement dans les localités d'Angumu (groupement de Musongwa, chefferie Mukambo, territoire de Mahagi) et de Kpandroma (groupement Zaabu en secteur de Walendu Pitsi en territoire de Djugu). Hormis les cas cités ci-haut, les autres cas de viols ont été commis en brousse pendant que les survivantes revenaient des marchés, de l'école et des champs. D'autres par contre se sont produits en l'absence des parents ou tuteurs laissant les enfants seuls à domicile.

Analyse contextuelle, défis et perspectives par territoire

Territoire	Contextes et défis	Perspectives
Irumu	Le Territoire d'Irumu, particulièrement dans sa partie sud, reste confronté à l'activisme des miliciens de la FRPI. En quête des vivres et autres biens de première nécessité, ces miliciens continuent de mener des incursions dans certaines localités de la chefferie de Walendu Bindji et celles des chefferies voisines de Bahema Sud, Boga et Bahema Mitego. Ils seraient plus impliqués dans des cas de pillages des vaches et autres biens des civils. Ils profitent de mener des incursions dans des localités à faible couverture sécuritaire et/ou tendent des embuscades aux civils les jours des marchés saisonniers dans la zone. A titre illustratif, en date du 24 juin 2019 vers 16 heures, un groupe des présumés miliciens de la FRPI a tendu une embuscade aux personnes qui faisaient mouvement de Bunia pour Boga au niveau de la localité Matafu, groupement Bukiringi en Chefferie de Walendu Bindji. Au cours de cette embuscade, ce groupe a emporté argent, téléphones et autres biens de valeur appartenant aux passagers. Le retard connu dans le cadre du processus de la reddition des miliciens du FRPI suite au contexte politique post-élection (attente de la mise en place des interlocuteurs par le nouveau gouvernement) fait en sorte que les civils continuent d'être exposés aux exactions de la part des miliciens du FRPI.	Mener des plaidoyers auprès des autorités des FARDC afin de multiplier des patrouilles dans les zones frontalières avec le Nord Kivu dans l'objectif de protéger la population ;
	Par ailleurs, la circulation des hommes armés non identifiés, signalée dans certaines localités (Ndalya, Ndimo Tchabi, Pika Maimbo, etc.) de la Province de l'Ituri situées à la limite avec celle du Nord Kivu où ils commettent des exactions contre les civils (meurtre, enlèvement, pillage etc.) inquiète les habitants de la zone. Ces hommes qui viendraient du Nord Kivu limitent les mouvements des civils vers les endroits où ils se ravitaillent en vivres et autres biens de première nécessité dans des localités voisines du Nord Kivu.	Poursuivre le plaidoyer auprès du STAREC afin de poursuivre les discussions avec les miliciens de la FRPI.
Djugu	Les situations sécuritaires et de protection des civils demeurent préoccupantes dans le territoire de Djugu avec une flambée des violences constatée depuis le 10 juin 2019, suite à la multiplication des attaques sur des villages par des hommes armés non identifiés suivies d'exactions contre les civils. Face à cette insécurité, les éléments des FARDC ont lancé l'opération militaire dénommée « Tempête de l'Ituri » depuis le 21 juin 2019 afin d'anéantir la capacité de nuisance des hommes armés non identifiés et celle-ci se poursuit dans le territoire de Djugu. Des affrontements sporadiques entre les belligérants se poursuivent dans certaines localités (Mbongi, Kafe, Rule, Jiba, Linga, etc.) du territoire de Djugu affectant la protection des civils. Suite à cette opération, plusieurs hommes armés se sont dispersés dans la zone et continuent de commettre des exactions (homicides, pillages, incendies des cases, coups et blessures, etc.) contre les civils. Ces hommes mènent des incursions dans les villages et/ou tendent des embuscades contre les civils qui tentent d'effectuer des mouvements vers leurs champs proches des zones où ils sont en déplacement, dans le but de récolter les produits champêtres.	Un renforcement de la sécurité pour assurer la protection des civils dans la zone afin de mitiger les risques de protection des civils.
	La circulation de ces hommes en armes et leur présence dans certaines zones constituent toujours une menace pour la protection des civils, qui sont contraints de restreindre leurs mouvements vers certains villages (Drodro, Rho, Bule, etc.) où ils se procurent des vivres et autres produits de première nécessité. La présence de ces hommes a été signalée par les civils dans les zones de Gokpa, Ndjauda, Mbau en secteur de Walendu Djatsi) et ils auraient occupé momentanément les villages de Dz'lo, Anjere, Ngodya, Jukoti, Jogo, Jailo, Gbi, Dugbe, Lidyo (en secteur de Walendu Tatsi), Mbogi, Kafe, Soba et Tchu (en secteur de Bahema Nord). Ces zones connaissent une faible et/ou absence de couverture sécuritaire. Cette occupation leur permet de multiplier des attaques dans les villages voisins.	

Le 21 juin 2019, ces hommes armés ont mené à plusieurs reprises des attaques contre les villages de Kafe et Mbogi et aussi contre la position des FARDC de Nyamamba. Trois hommes (parmi lesquels le chef du village) et un enfant d'environ 11 ans ont été tués à Mbogi ; deux femmes des militaires à Nyamamba ; et une dizaine des 15 maisons incendiées à Kafe. En plus de ce qui précède, plusieurs autres attaques similaires de grandes envergures ont été enregistrées dans certaines localités de Tche et Logo Takpa ou une centaine des personnes auraient été tuées et plusieurs bétails pillés.

Les axes routiers Kpradroma-Linga-Jiba ; Katoto-Lita-Kparakanza-Masumbuko-Largu ; Largu-Blukwa-Laudjo-Ladejo-Jiba ; Bule-Largu ; les localités situées au bord du Lac Albert (Vho, Kango et Gobu en Secteur des Walendu Tatsi ; Torges, Kangu, Muvaramu, Songa 1, Tara en chefferie de Bahema nord entre 30 et 80 km de Tchomia) en territoire de Djugu, sont ceux où la situation sécuritaire demeure fragile et une centaine des maisons ont été détruites et/ou incendiées, mais aussi quelques structures sociales de bases (comme les centres de santé de Gombuji, Okareba, Laudjo et Ddaddaru dans les zones de Jiba et Linga) .

Mambasa

La circulation des hommes armés sur l'axe Mambasa – Biakato qui seraient des miliciens Maï Maï inquiète les habitants de cette zone. Deux faits majeurs, attribuables à ces présumés Maï Maï, ont été rapportés au courant de ce mois dans ce territoire. Parmi ces faits, citons l'attaque du centre de santé de Lukaya situé à 20 Km au sud-ouest de Biakato en chefferie de Babila Babombi en date du 25 Juin 2019. Une moto, cinq matelas et d'autres biens dotés par l'équipe de la riposte contre la maladie à Virus d'Ebola ont été brûlés. Ils sont parvenus à libérer neuf prisonniers détenus au cachot de la Police Nationale Congolaise (PNC) et ont incendié le poste de la PNC avant de se retirer vers une destination inconnue. Cette situation pourrait avoir des impacts négatifs sur les activités de la riposte dans cette localité. En outre, ce groupe a attaqué des sujets chinois exploitants de l'or dans une carrière minière de la localité de Teturi, à environ 39 km au nord-est de Biakato, le 7 juin 2019. Au cours de cette attaque, ce groupe a pillé de l'or et de l'argent avant de fuir. Cet incident a perturbé les mouvements de population sur l'axe Biakato - Teturi - Mayuano et contraint les marchands et acheteurs à fuir le marché de Mayuano.

Un renforcement de la sécurité pour assurer la protection des civils dans la zone.

Mahagi

La situation de protection a connu une légère amélioration au courant du mois de juin 2019 suite au renforcement de la présence sécuritaire dans la zone. En dépit de cette amélioration, des cas isolés d'incidents affectants les civils ont continué d'être enregistrés dans les localités des groupements Musongwa, Aree et Pamitu des chefferies Mokambo et Djukwoth. Des cases abandonnées par les personnes en déplacement ont été détruites et/ou incendiées par des hommes armés non identifiés. A titre d'exemple, le 07 juin 2019 vers 15 heures, ces hommes en armes auraient fait irruption au centre commercial d'Ame, groupement Pamitu de la chefferie de Djukwoth, 45 Km à l'ouest de Mahagi. Deux civils ont été tués et quatre autres blessés par balles. Ils auraient ensuite pillé plusieurs biens des commerçants, avant de se retirer librement. Alors que le 04 juin 2019, les mêmes assaillants auraient attaqué les villages de Nyameli et Jupukamu du groupement Aree, situés entre 18 et 20 km à l'ouest d'Angumu. Ils auraient pillé et incendié des maisons de civils.

Pillages: 194 cas ont été documentés, qui représentent 30 % des incidents documentés au cours de ce mois. Les groupes armés inconnus et le FRPI ont été les principaux auteurs des cas des pillages documentés. Les localités à faible couverture sécuritaire ont été les plus touchées. La quête de moyens de survie reste la raison principale qui explique les agissements des auteurs de ces pillages. Les groupes armés inconnus ont été les auteurs présumés à 39.5% et le FRPI à 34,9% des cas, tous motivés spécialement par la quête de leur survie. Contrairement au mois précédent, le territoire d'Irumu a été le plus affecté par ces pillages à une proportion de 48.8% des cas, majoritairement commis par les éléments de la FRPI. Le territoire de Mahagi vient en deuxième position avec 36% des cas suite aux attaques de ses localités par les groupes armés inconnus actifs à Djugu. La population est continuellement paupérisée par ces pillages à répétition qui constituent aussi un obstacle au retour des déplacés encore présents dans certains sites. En territoire d'Irumu, les cas de pillages surviennent surtout les jours des marchés ponctuels, ce qui limite les mouvements des populations qui ont besoin de s'approvisionner en vivres ou d'écouler leurs produits agricoles.

Homicide : 109 cas ont été documentés, ce qui représente 19% des cas totaux du mois de juin. Les groupes armés inconnus actifs dans le territoire de Djugu ont été les principaux auteurs à hauteur de 89% des cas. Ils sont suivis des

inconnus et éléments des FARDC avec respectivement 5.5 et 4.6%. Ces homicides ont été commis majoritairement dans le territoire de Djugu lors des attaques des villages par ces derniers.

Incendie: Ils représentent 10.7% des cas totaux (61 cas documentés) et ont été commis à 100% par les groupes armés inconnus actifs dans le territoire de Djugu. Ce mode opératoire serait dans l'objectif de semer la panique dans les localités lors de leurs incursions et inciter la population au déplacement pour leur permettre de mener paisiblement des pillages. 91.8% de ces incendies ont été effectués dans le territoire de Mahagi et 6.6% dans le territoire de Djugu.

ACTIONS DE REPONSE ET ACTIVITES MENEES

Résultats obtenus

Violations	Accompagnemen t Psychologique	Kit PEP	Auteurs arretés	Victimes libérées	Restitution des biens	Soins médicaux
Viol	22	9	14	0	0	28
Homicide	0	0	1	0	0	0
Agression physique	0	0	1	0	0	1
Torture et traitements inhumains	0	0	0	1	0	1
Arrestation arbitraire/Détention illéga	0	0	0	6	0	0
Coups et blessures	0	0	0	2	0	0
Déni de ressource	1	0	0	0	0	0
Violence psychologique	1	0	0	0	0	0
Enlèvement	0	0	0	4	0	0
Total	24	9	16	13	0	30

Figure 1. Résultats obtenus par type de violation

Au regard du tableau ci-dessus, neuf survivantes ont accédé aux soins médicaux avant 72h dans les zones de santé de Tchomia (6), Gety (1) et Niania (2). Tandis que les 28 autres survivantes ont bénéficié des soins après 72h. Les 22 autres survivantes n'ont pas accédé aux soins médicaux soit à cause de l'insécurité qui ne leur a pas permis de rejoindre les structures médicales, soit par manque de kits PEP dans les zones les plus proches, entre autres certaines structures de la Zone de santé de Nyarambe, Rety et Jiba, soit à cause des longues distances qui les séparent de ces structures.

Défis liés à la réponse

L'insécurité dans la zone a constitué un défi dans la réponse liée aux violences sexuelles. Il est à noter que les attaques par des hommes armés ont impacté négativement sur la prise en charge des victimes des violences sexuelles car certaines structures appuyées en Kits PEP ont été détruites par des hommes en armes tel que les centres de santé Gombuji, Okareba, Laudjo et Dadharu dans la zone de santé de Jiba ainsi que le centre de santé de Kpalo dans la zone de santé de Drodro (groupement Buku, chefferie de Bahema Nord). Ces structures ne sont pas accessibles à l'heure actuelle à cause de l'insécurité.

Activités de prévention

Des animateurs ont mené des activités de sensibilisation dans quatre sites (Tuungane à Iga Barrière, au site de Drodro, à Ro à Blukwa et à l'ISP Bunia).

Dans le cadre des droits humains, deux séances de sensibilisation ont été menées dans les sites Tuungane et Ro en territoire de Djugu sur les notions fondamentales des droits humains. Ces séances ont regroupé 101 personnes déplacées dont 28 femmes, 34 hommes, 23 filles et 16 garçons.

SGBV

Spécifiquement dans le cadre des SGBV, trois séances de sensibilisation ont été menées par les animateurs dans les sites de Drodro et ISP Bunia. Au cours de ces séances, ils ont développé deux thèmes : les conséquences des violences sexuelles et l'importance de la dénonciation des cas de SGBV avant 72h. Ces séances ont regroupé 84 participants dont 31 femmes, 11 hommes, 23 filles et 19 garçons.

Cohabitation pacifique

La cohésion sociale entre les communautés n'est pas bonne dans plusieurs localités du territoire de Djugu. Les membres de la communauté Lendu et Hema se rejettent les responsabilités des exactions et les actes de provocations sont nombreux.

Par peur pour leur sécurité, les membres de deux communautés ont mutuellement réduit leurs mouvements. Un risque de dégradation de la cohésion sociale est imminent dans les territoires de Djugu, Mahagi et Irumu au cas où les autorités étatiques ne renforceraient pas la sécurité pour la protection des civils et de leurs biens.

Pour le territoire de Mahagi, à cause des affres que l'on a fait subir à une partie de la population de son territoire, le climat de cohabitation entre les communautés de Mahagi et celles de Djugu est devenu très tendu. A ce titre, en date du 8 juin 2019, certains marchands de Kpandroma (Lendu) auraient été interdits par certains membres de la communauté Alur de fréquenter le marché de Ndrele (territoire de Mahagi) suite aux antécédents relatifs aux exactions dans la localité d'Ame en groupement Pamitu de la chefferie de Djukwoth.

RECOMMANDATIONS

Pour tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont présentées :

- L'organisation de séances de renforcement de capacités à l'intention des autorités militaires sur le respect des droits humains dans leur mission de sécurisation et défense du territoire (Cluster Protection);
- Renforcement de la protection des civils dans les localités des territoires de Djugu, Mahagi et Irumu affectées par les conflits et promouvoir la coexistence pacifique entre communautés antagonistes (Autorités congolaises, Cluster Protection);
- Redynamisation du plan de protection communautaire aux fins de mitigation des menaces et risques de protection auxquelles les civils sont exposés (INTERSOS).

Pour tout contact:

Denis Oulai, Chef de bureau UNHCR Bunia, oulai@unhcr.org

Annexe

#Violations	par au	ıteur	presu	me																			
	VIOLA		U DROI ERTE	TALA	VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE						VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYS				VIOLENCE SEXUELLE								
	Arrestation Arbitraire	Enlevements	Recrutement Force	Travaux Forces	Extorsions de Bien	Incendie	Taxe illegale	Pillages	Occupation illegale	Deguerpisseme nt force	Coups et Blessures	Homicides	Blessures ou morts du aux mines	Mutilation	Torture/Traitem ent inhumain	Viols	Agression Sexuelle	Agression phys (SGBV)	Mariage force	Deni de ressource	Violence Psychologique	Total	
Autorité locale											1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	(
Bandits					0	0	0	9	0	0	6	1	0	0	0							16	3
FARDC	23	0	0	27	3	1	0	13	0	0	21	12	0	0	5	3	0	0	0	0	0	108	17
FRPI	1	9	0	1	1	0	0	72	0	0	3	0	0	0	3							90	14
Groupe arme	0	4	0	0	0	61	0	72	0	0	6	98	0	0	6	5	0	0	1	0	0	253	40
Inconnu	0	3	0	0	0	0	0	14	0	0	6	7	0	1	0	20	1	0	0	0	0	52	8
Mai Mai	0	9	0	0	4	0	0	14	0	0												27	4
PNC	9	0	0	2	8	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0							27	4
Pop civile																30	2	10	2	2	4	50	8
ANR					1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0							3	0
Garde Parc	3	0	0	0																		3	0
Grand Total	36	25	0	30	17	62	0	194	0	0	53	118	0	1	14	59	3	10	3	2	4	631	Г

#Violations	par st	atut d	des vid	times	8																		
	VIOLA		U DROI ERTE	TALA	VIOLA	ATION E	U DRO	IT A LA	PROP	RIETE	VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYS					VIOLENCE SEXUELLE							
	Arrestation Arbitraire	Enlevements	Recrutement Force	Travaux Forces	Extorsions de Bien	Incendie	Taxe illegale	Pillages	Occupation illegale	Deguerpissemen t force	Coups et Blessures	Homicides	Blessures ou morts du aux mines	Mutilation	Torture/Traiteme nt inhumain	Viols	Agression Sexuelle	Agression phys (SGBV)	Mariage force	Deni de ressource	Violence Psychologique	Total	
PDIs retournes	6	18	0	3	5	60	0	155	0	0	9	23	0	0	11	7	0	4	0	1	3	305	48%
PDIs	10	2	0	7	7	1	0	11	0	0	24	79	0	1	0	35	2	5	3	0	1	188	30%
Residents	9	3	0	13	5	1	0	17	0	0	15	11	0	0	1	16	1	1	0	1	0	94	15%
Rapatries	11	0	0	7	0	0	0	8	0	0	4	5	0	0	2	1	0	0	0	0	0	38	6%
Refugies et demandeurs d'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0%
Grand Total	36	23	0	30	17	62	0	191	0	0	52	118	0	1	14	59	3	10	3	2	4	631	

Tranches d	'age de	es vic	ctimes	par v	iolatio	on																	
	VIOLAT		U DROI ERTE	T A LA	VIOLA	TION E	OU DRO	OIT A LA	PROP	RIETE	VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYS				VIOLENCE SEXUELLE								
	Arrestation Arbitraire	Enlevements	Recrutement Force	Travaux Forces	Extorsions de Bien	Incendie	Taxe illegale	Pillages	Occupation illegale	Deguerpisseme nt force	Coups et Blessures	Homicides	Blessures ou morts du aux mines	Mutilation	Torture/Traitem ent inhumain	Viols	Agression Sexuelle	Agression phys (SGBV)	Mariage force	Deni de ressource	Violence Psychologique	Total	
	_									F	emme	s											
0-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
5-11	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	2	0	0	0	0	0	11	2
12-17	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	9	0	0	0	37	3	0	2	0	0	54	9
18-59	0	5	0	0	2	1	0	29	0	0	8	13	0	1	2	18	0	9	0	1	4	93	15
60+	0	0	0	0	0	10	0	10	0	0	0	12	0	0	0	1	0	0	0	0	0	33	59
Sous-total	0	7	0	0	2	11	0	42	0	0	8	43	0	1	2	58	3	9	2	1	4	193	31
	•									H	lomme	s			,	•							
0-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	09
5-11	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	19
12-17	0	0	0	4	1	0	0	5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	29
18-59	36	18	0	22	14	45	0	138	0	0	45	62	0	0	12	1	0	1	0	1	0	395	63
60+	0	0	0	1	0	6	0	9	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	1	0	0	26	49
Sous-total	36	18	0	30	15	51	0	152	0	0	45	75	0	0	12	1	0	1	1	1	0	438	69
Grand Total	36	25	-	30	17	62	-	194	-	-	53	118	-	1	14	59	3	10	3	2	4	631	

Tableaux croisés

Les matrices ci-dessous doivent être lues verticalement. Ex. 84% des cas enlèvements documentés ont été enregistrés dans le territoire d'Irumu

Violations	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa	Total
Arrestation Arbitraire	42%	17%	0%	42%	100%
Enlevement	16%	84%	0%	0%	100%
Travaux Forcés	37%	3%	13%	47%	100%
Extorsions de biens	6%	41%	0%	53%	100%
Incendie	8%	0%	90%	2%	100%
Pillages	14%	52%	32%	2%	100%
Coups et blessures	23%	23%	21%	34%	100%
Homicide	86%	1%	14%	0%	100%
Torture/Traitement inhumain	71%	21%	0%	7%	100%
Viol	24%	37%	27%	12%	100%
Agression sexuelle	33%	33%	33%	0%	100%
Agression physique	10%	60%	10%	20%	100%
Deni de ressources	0%	50%	50%	0%	100%
Violence Psychologique	0%	50%	25%	25%	100%

Figure 3. Violations et territoires

Violations	Маі Маі	Autorité Iocale	Bandits	FARDC	FRPI	Groupe arme inconnu	Inconnu	PNC	Pop civile	ANR	Garde Parc	Total
Arrestation Arbitraire	0%	0%	0%	64%	3%	0%	0%	25%	0%	0%	8%	100%
Enlevement	36%	0%	0%	0%	36%	16%	12%	0%	0%	0%	0%	100%
Travaux Forcés	0%	0%	0%	90%	3%	0%	0%	7%	0%	0%	0%	100%
Extorsions de biens	24%	0%	0%	18%	6%	0%	0%	47%	0%	6%	0%	100%
Incendie	0%	0%	0%	2%	0%	98%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Pillages	7%	0%	5%	7%	37%	37%	7%	0%	0%	0%	0%	100%
Homicide	0%	0%	1%	10%	0%	83%	6%	0%	0%	0%	0%	100%
Torture/Traitement inhumain	0%	0%	0%	36%	21%	43%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Viol	0%	2%	0%	5%	0%	8%	34%	0%	51%	0%	0%	100%
Agression sexuelle	0%	0%	0%	0%	0%	0%	33%	0%	67%	0%	0%	100%
Agression Physique	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	100%
Deni de ressource	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	100%
Violence psychologique	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	100%

Figure 3. Violations et auteurs présumés